

**LA POLITIQUE SOCIALE LOCALE :**  
**définition et leviers d'actions face aux**  
**situations de précarité**





**ANNEYA Karine**

**Formatrice ESMS - Ingénierie sociale**  
**Vice-présidente de l' UDCCAS34**

**Mme Corinne GUIBERT,**

**Directrice de l' UDCCAS34**

**Mme Sophie VAN MIGOM,**

**Directrice du CFMEL**

Les CCAS est au cœur de multiples enjeux économiques, sociaux et sociétaux.

Dans un contexte de forte inflation, les élus locaux s'interrogent sur le modèle social et les actions à mettre en place au niveau du bloc communal pour lutter contre toutes les formes de précarité.

# Une matinée de formation proposée en partenariat avec



## Objectifs généraux de la matinée

- ✓ Présentation de l' UDCCAS 34
- ✓ Présentation des enjeux de la politique sociale
- ✓ Le cadre de la politique sociale du bloc communal
- ✓ Echange sur le travail partenarial/en réseau et Focus sur l'analyse des besoins sociaux (ABS)
- ✓ Echange sur les actions locales à mener sur le terrain. (*Exemples: la lutte contre la précarité alimentaire et mise en œuvre d' une politique d' accès au logement social*).

# Présentation de l' UDCCAS 34



  
Hérault

Union départementale  
des centres communaux  
d'action sociale

**UDCCAS de l'Hérault**

Mas d'Alco

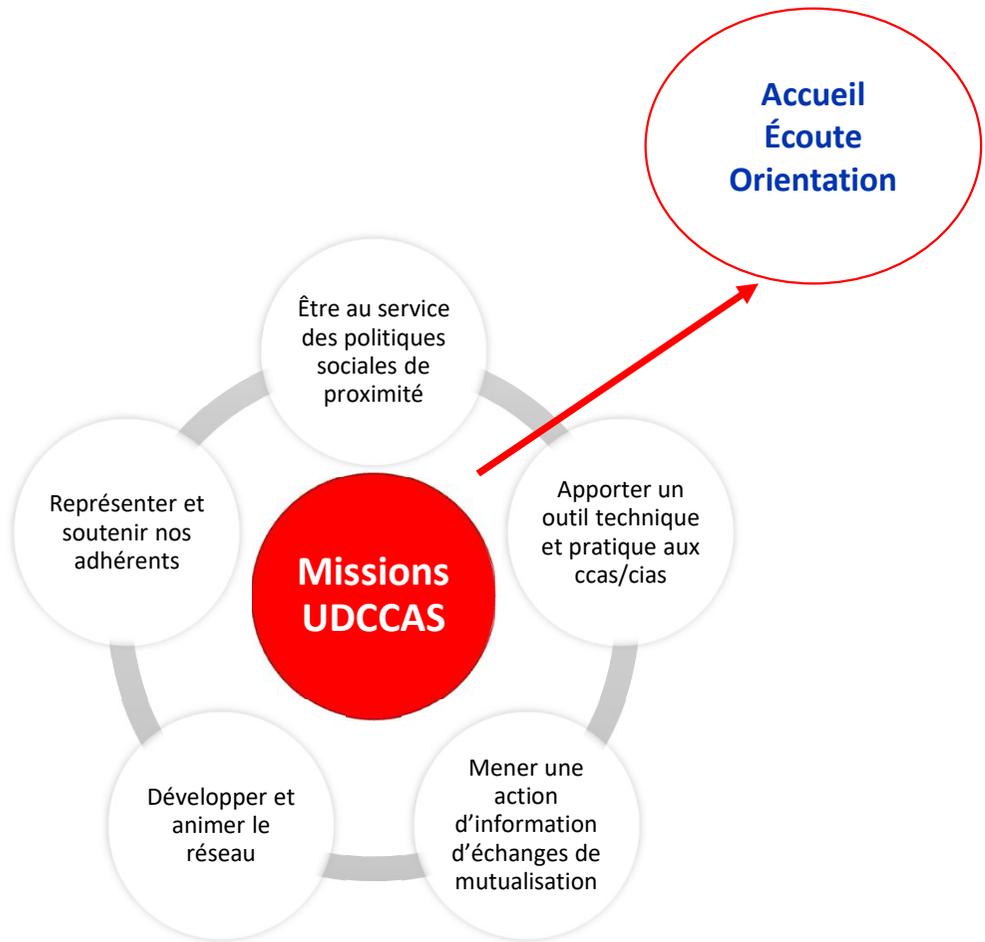
1977, avenue des Moulins

34080 Montpellier

04 67 67 75 50



Les signatures de convention permettent :



**D'organiser des  
réunions  
d'information et de  
formation.**

**De mutualiser les  
moyens**

# Nos récents partenaires



**HERAULT  
LOGEMENT**



**POLE EMPLOI**



**SC2S**



**Centre d'information  
sur les droits des  
femmes et des familles**



**SOLIGUIDE  
HERAULT**



**VOBSALIM 34**



**CFMEL**



**Association des  
Maires de  
l'Hérault**



**LA POSTE  
groupe**



**Union française de  
santé bucco-dentaire  
de l'Hérault**

**2022/2023**

# La rencontre en images



"PÔLE EMPLOI ET LES COMMUNES VERS UN PARTENARIAT CONCRET"



2023

## La rencontre en images



L'UDCCAS34 a signé une convention de partenariat, en présence du préfet de l'Hérault Hugues Moutouh, Michel Arrouy notre Président, Frédéric Roig Président de l'AMF34 et Philippe Doutremepuich Vice-président du CFMEL



2023

# La rencontre en images



## La rencontre en images



**CETTE CONVENTION A ÉTÉ MISE EN PLACE DE MANIÈRE À INFORMER ET FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.**

**EN PRÉSENCE DE PATRICIA WEBER  
VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE À LA SOLIDARITÉ  
AUX PERSONNES ET À L'AUTONOMIE**



**2023**

# Formations proposées par l'UNCCAS

## Formations UNCCAS 2023 - Bon à savoir :

Des formations réalisées par l'UNCCAS peuvent être décentralisées sur Montpellier avec un minimum de 8 participants.

- Les adhérents de l'UDCCAS Hérault peuvent faire remonter leurs demandes auprès de la permanence.
- Après analyse de ces demandes, le planning des formations sera mis en place.

L'Unccas a pour vocation, en sa qualité de tête de réseau, de représenter et d'accompagner les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) au niveau départemental, régional, national et européen.

2023



# Représentation de l'Udccas sur diverses instances

CALPAE  
Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et  
d'Accès à l'Emploi

24.02 Un des axes du PASIP la présentation du projet de schéma départemental de  
l'action sociale.

CDCA Conseil Départemental Citoyenneté Autonomie	20.03 Commission semaine bleue 08.06 Formation plénière 28.09 Séance plénière
CFPPA Conférence des financeurs de la prévention	30.03 Séance plénière - de la perte d'autonomie (CFPPA) et de l'habitat inclusif (CFHI) 07.07 Séance plénière - de la perte d'autonomie (CFPPA) et de l'habitat inclusif (CFHI)
PASIP Premier accueil social inconditionnel de proximité	16.06 Journée d'étude régionale
PDALHPD Plan Départemental d'Action du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées	25.01 Comité 15.02 Comité technique de l'étude relative à l'évaluation du PDALHPD 2017-2022 et à l'élaboration du futur PDALHPD 01.06 Séminaire partenarial sur l'avancement des travaux
PTI Pacte Territorial pour l'Insertion	22.06 Comité de pilotage sur les thématiques de travail retenues lors des CLAP
Soliguide	16.03 Comité de pilotage



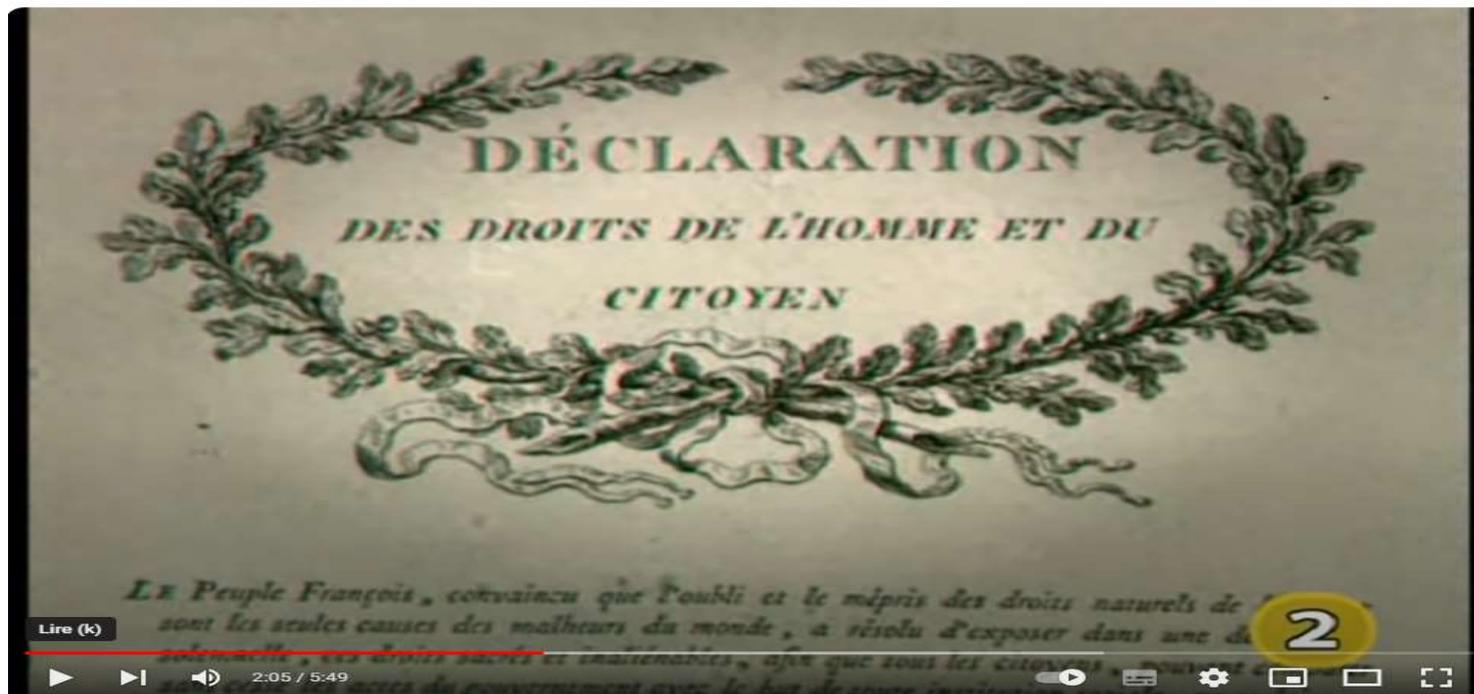
# Notre partenariat avec le Conseil départemental

- Le Schéma de l'action sociale
- Le schéma de l'autonomie



# Brève histoire de l'action sociale

<https://www.youtube.com/watch?v=bzxjQdWt3Fk>



histoire del'aide sociale

# DÉFINITION DE L'ACTION SOCIALE

*L'action sociale tend à promouvoir, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.*

*Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particuliers des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature.*

*Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales.*

- Les objectifs
- Les moyens
- Les bénéficiaires
- Les Responsables

*Loi du 2 janvier 2002 art L 116-1*

# DÉFINITION DE L'ACTION SOCIALE

L'action sociale constituée par un ensemble de mesures prises en vue d'atteindre certains objectifs de prévention, de thérapie, d'éducation ou de promotion.

Elle est une lutte contre l'inadaptation sociale matérielle, physique, mentale, psychique; elle dépasse le cadre de l'assistance.

L'action sociale est plus globale, non limitée à une catégorie d'actions codifiées, ni réservée à des gens en situation marginale, elle n'est pas limitée au strict nécessaire mais elle vise à favoriser le développement global de l'individu.

L'action sociale est le domaine privilégié des collectivités locales, des CCAS, du secteur associatif... sans pour autant que l'état renonce à son rôle de pilotage, d'impulsion et d'incitation.

En effet, le Gouvernement poursuit l'ambition de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** qui a pour ambition de lutter contre les inégalités et de permettre une égalité réelle des chances avec notamment l'élaboration d'un **nouveau pacte national des solidarités 2023-2027** en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

# Présentation des enjeux de la politique sociale

## - Organisation de l'action sociale

# ARTICULATION DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT, DÉPARTEMENTS ET COMMUNE

L'ensemble des politiques sociales garantit à l'utilisateur le droit à un accompagnement global s'appuyant sur la cohérence et la complémentarité des interventions mobilisées en sa faveur.

Les enjeux sociaux se situent au carrefour de nombreuses politiques publiques (*santé, logement, éducation, emploi et formation professionnelle, justice*), ce qui rend difficile une approche par blocs de compétences étanches, consistant à attribuer la responsabilité de la totalité des actions relevant de l'action sociale à une unique collectivité.

**L'État demeure responsable du cadrage réglementaire des politiques sociales et de leur suivi statistique au plan national.** Il reste par ailleurs le principal financeur de dispositifs dont il n'est plus l'attributeur.

L'accueil des publics les plus fragiles et les plus précaires (demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe ou souffrant d'addiction) relève aussi encore largement de l'État.

*Les interventions de ce dernier s'exercent également à travers des opérateurs nationaux, notamment Pôle Emploi dans le champ de l'insertion professionnelle et les agences régionales de santé (ARS) dans le domaine de l'offre d'accueil médicalisé des publics.*

# ARTICULATION DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT, DÉPARTEMENTS ET COMMUNE

Les interventions sociales mobilisées par le Conseil départemental concernent tous les habitants du département. Certains dispositifs visent des publics spécifiques : les personnes en difficulté, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants et les familles.

**Le département est ainsi « chargé d'organiser, en qualité de chef de file de l'action sociale et médico-sociale**, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- 1° L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- 2° L'autonomie des personnes ;
- 3° La solidarité des territoires.

Le département est également compétent pour l'élaboration du programme départemental d'insertion (PDI), qui doit « *définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recenser les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifier les actions d'insertion correspondantes* ».

*Cf.- Code général des collectivités territoriales.*

# ARTICULATION DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT, DÉPARTEMENTS ET COMMUNE

La décentralisation des politiques d'aide et d'action sociale, en confiant leur gestion aux collectivités territoriales, vise à mettre en œuvre les dispositifs destinés aux publics vulnérables au plus près de leurs bénéficiaires.

*« le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent ».*

qu'il s'agisse :

- De la protection de l'enfance,
- De la lutte contre la pauvreté,
- De la politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

Mais la décentralisation n'a pas consacré l'exclusivité des compétences départementales en la matière.

# ARTICULATION DES COMPÉTENCES ENTRE ÉTAT, DÉPARTEMENTS ET COMMUNE

Aux côtés des départements, les services des communes et les CCAS constituent des guichets de premier recours pour les bénéficiaires de l'action sociale.

Ces compétences sont généralement mises en œuvre par les centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics obligatoires pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Enfin, deux branches de la sécurité sociale sont très impliquées dans le pilotage et la mise en œuvre de ces politiques.

La branche famille et les Caf assurent le paiement des prestations monétaires, non seulement en matière familiale (allocations familiales, prestations d'accueil du jeune enfant), mais aussi dans de nombreux autres champs pour le compte de leurs responsables en titre : aides au logement, prime d'activité, AAH, allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour le compte de l'État, RSA pour le compte des départements.

**La pluralité des intervenants crée en outre des enjeux de coordination qui, mal appréhendés, peuvent dégrader la qualité de service.**

# POUR RESUMER TROIS NIVEAUX D' AIDES SOCIALES

## ✓ LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALE : Etat, sécurité sociale

*= Droit ouvert par le paiement d'une cotisation destinée à couvrir un risque, acte de prévoyance. Elle obéit au principe d'assurance mutuelle, de solidarité. C'est le domaine de « l'ayant droit » qui suppose des revenus pour faire face au paiement de la cotisation. Ce rôle est assumé par la sécurité sociale et les diverses caisses de retraite et de prévoyance.*

## ✓ L'AIDE SOCIALE LÉGALE : Départements (décentralisation)

*= C'est le domaine du « droit » ouvert par la loi à ceux qui ne disposent pas de revenus suffisants pour cotiser ou parce que les régimes de prévoyance ne couvrent pas ou pas suffisamment le risque intervenu. Elle obéit à un principe d'assistance couvert par l'impôt.*

## ✓ L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : actions complémentaires initiées par les élus locaux (communes)

# Le cadre de la politique sociale du bloc communal

## - Le rôle des CCAS

# CHAMP D'INTERVENTION DU CCAS

**Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** est un établissement public administratif communal distinct de la commune et juridiquement autonome.

Son organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont notamment régis par les [articles 138 et 140 du Code de la famille et de l'aide sociale](#), eux-mêmes explicités par le [décret n° 95-562 du 6 mai 1995](#)

La création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) est une obligation pour toutes les communes dont la population atteint 1 500 habitants ([CASF, art. L. 123-4](#)).

Le CCAS (ou le CIAS) exerce des compétences déterminées par la loi et les règlements ([CASF, art. L. 123-5, L. 131-1, R. 123-1 à R. 123-6](#)).

Il possède ainsi une réelle autonomie administrative et financière. Il a son propre budget, son propre personnel et ses biens propres ([CASF, art. L. 123-6](#)). Le président de droit en est le maire.

Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Les populations concernées par l'action des CCAS sont notamment les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en difficulté.

# L'AIDE SOCIALE « LÉGALE »,

Trois types de missions sont à distinguer : obligatoires, facultatives et déléguées par convention conclue avec le département (*CASF, art. L. 123-5*).

La loi attribue aux communes des compétences obligatoires.

Dans le cadre de l'aide sociale « légale », les CCAS/CIAS ont en charge l'instruction des dossiers de demandes d'aides sociales et leur transmission aux services compétents pour le compte des organismes dont la mission est de les mettre en œuvre, notamment ceux des départements.

Ses principales missions sont :

- ✓ Aide aux personnes en situation de handicap (allocation compensatrice, carte d'invalidité...)
- ✓ Aide à domicile et à l'accueil aux personnes âgées ( *Exemple demande de l'Allocation personnalisée d'autonomie APA – demande Aide sociale à l'hébergement (ASH)* )
- ✓ Revenu de Solidarité Active ( RSA)
- ✓ Election de domicile pour les personnes sans domicile fixe ayant un lien avec la commune
- ✓ Tenir un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale.
- ✓ Production d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) via notamment la production d'un diagnostic socio-démographique en début de mandat, assorti de possibles analyses thématiques complémentaires.

# LES ACTIONS FACULTATIVES : LE BRAS ARMÉ DU CCAS

L'étendue des missions des CCAS se révèle surtout dans le cadre des actions « extra-légales » qu'ils sont en mesure de mobiliser.

Il s'agit d'un large panel de mesures, précieuses pour leurs bénéficiaires ainsi que pour la cohésion sociale. Toute la valeur ajoutée du CCAS réside dans l'action sociale facultative qu'il met en œuvre au quotidien. Une action sociale facultative qui, loin d'être superflue, est aujourd'hui absolument essentielle pour ne pas dire vitale pour de nombreuses personnes.

**C'est bien dans ce cadre que peut s'exprimer pleinement la vision stratégique et l'action politique de l'élu.** *Les aides sociales facultatives sont définies par un règlement intérieur (aides, critères, attributions, etc.). Elles sont de natures très différentes entre les territoires.*

La précarité ne se limite pas aux minima sociaux. Bien souvent, les aides des CCAS pallient, avec souplesse, les carences de dispositif nationaux.

*Contrairement aux dispositifs d'aide sociale légale pour lesquels les critères d'attribution et les justificatifs à produire relèvent de lois et de décrets, les CCAS ont plus de latitude avec leurs aides facultatives. Les CCAS/CIAS sont devenus un véritable « service public de l'action sociale locale » autour d'un triptyque qui a fait ses preuves : « solidarité, égalité de traitement, neutralité ».*

**Les aides facultatives des CCAS complètent de nombreux dispositifs sociaux nationaux.**

# RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE

Tous les membres du conseil d'administration sont tenus de respecter la confidentialité des informations nominatives qui leur sont transmises dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

*L'article 135 du dit Code de la famille* et de l'aide sociale stipule que :

*« toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale et notamment les membres des conseils d'administration des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, ainsi que toutes personnes dont ces établissements utilisent le concours et les membres des commissions d'admission, sont tenus au secret professionnel dans les termes de l'article 378 du Code pénal et passibles des peines prévues audit article ».*

*L'article L 311-3 du Code de l'action sociale et des familles* qui consacre les droits des usagers des services sociaux dont la confidentialité-

*Section 2 : Droits des usagers (Articles L311-3 à L311-12) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))*

# LES CCAS/CIAS AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

1er échelon administratif, les élus locaux sont proches des usagers et de leurs besoins.

Les CCAS sont en lien avec de multiples acteurs locaux vers lesquels ils peuvent orienter les personnes : conseils départementaux, services déconcentrés de l'Etat, associations, mais aussi fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux ; de nombreux CCAS participent à des commissions inter-partenariales avec différents autres acteurs institutionnels, pour une cohérence dans l'octroi des aides, ce qui encourage leur lisibilité auprès du public.

**Les CCAS jouent le rôle de 1er accueil social inconditionnel, d'information, d'écoute ; un rôle clé à l'heure de la dématérialisation.**

**LE DISPOSITIF FRANCE SERVICES** vient compléter le maillage territorial de l'aide et de l'action sociales, en promouvant une logique de mutualisation de l'offre de services publics et d'accueil par des conseillers généralistes qui proposent une réponse de premier niveau.

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



**Exemples de services proposés dans les France services :**

- Déclarer mes **revenus**
- Faire une demande de **permis de conduire** ou de **carte d'identité**
- Demander une **aide** (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace **Pôle emploi**
- Gérer votre compte **Ameli**



Retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, plan d'accès, permanences, antennes, nouvelles ouvertures...) sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr) ou scannez ce QR code



**France services**

**Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?**

Rendez-vous dans votre **France services**



**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)

## Dans l'Hérault, 37 France services vous accompagnent



● Commune dotée d'une ou plusieurs France services

★ Préfecture / sous-préfecture

### Agde

**France services Hérault Méditerranée**  
2 rue de la Citrine  
04 67 01 24 22

### Bédarieux

**France services Bédarieux**  
1 place Auguste Cot  
04 67 97 19 11

### Béziers

**France services Béziers - Grangette**  
Centre Commercial de la Grangette  
Rue Jean Mussy  
09 70 75 73 86

**France services René Cassin**  
Accès rue Jean Franco  
6 rue Serge Gousseault  
04 67 76 04 91

**France services Maison Béziers Services du Centre Ville**  
74 rue Casimir Peret  
04 67 49 90 80

### Boisseron

**France services de Boisseron**  
56 avenue Frédéric Mistral  
04 67 86 62 08

### Capestang

**France services Capestang**  
6 place Ferrer  
04 67 26 37 10

### Castelnau-le-Lez

**France services Castelnau-le-Lez**  
1 bis place Charles de Gaulle  
04 67 14 27 35

### Castries

**France services Castries**  
Centre Socioculturel municipal - Espace Gare  
50 avenue de La Gare  
04 67 16 24 42

### Claret

**France services Claret**  
Bureau de poste  
Place de L'Hermet  
04 67 59 00 38

### Cournonterral

**France services Cournonterral**  
104 esplanade Helios  
04 67 85 62 40

### Frontignan

**France services Frontignan**  
5 rue du Député Lucien Salette  
04 67 18 50 64

### Ganges

**France services de Ganges**  
Place du 8 Mai 1945  
04 67 73 18 92

### Gignac

**France s ervices Gignac**  
Hôtel de Ville  
Place Auguste Ducornot  
04 48 18 33 10

### Grabels

**France services Gutenberg-Grabels**  
2 place Jean Jaures  
04 67 10 08 31

### La Grande-Motte

**France services de La Grande-Motte**  
Place du 1<sup>er</sup> Octobre 1974  
04 67 12 85 20

### La Salvetat-sur-Agout

**France services La Salvetat-sur-Agout**  
Voie Pastorale  
04 67 97 61 43

### Lodève

**France services Lodevois et Larzac**  
1 place Capitaine Francis Morand  
04 11 95 01 40

### Lunel

**France services de Lunel**  
84 rue de la libération  
04 67 71 48 50

### Mauguio

**France services Mauguio**  
Boulevard de La Démocratie  
04 99 06 00 66

### Mèze

**France services de Méze**  
Rue Edouard et Juliette Massal  
04 67 43 98 39

### Montpellier

**France services Montpellier Mosson/Hauts de Massanes**  
Place Jacques-Brel  
04 67 40 40 11

**France services Centre Social Espace Famille**  
Centre Socioculturel Espace Famille  
191 rue Louis Aragon  
04 67 27 43 92

**France services Face Hérault Alco**  
101 rue Robert Fabre  
04 99 23 17 69

### Murviel-lès-Beziers

**France services Les Avant-Monts**  
27bis avenue de la République  
04 67 00 83 60

### Olargues

**France services Olargues**  
Avenue du Champ des Horts  
04 67 97 88 02

### Olonzac

**France services Olonzac**  
35 route d'Oupia  
09 67 45 23 07

### Roujan

**France services Roujan**  
35 avenue de Pézenas  
04 67 24 50 80

### Saint-Gervais-sur-Mare

**France services Saint-Gervais-sur-Mare**  
Bureau de poste  
34 rue de Castres  
04 67 23 36 47

### Saint-Martin-de-Londres

**France services Grand Pic Saint-Loup**  
CCGPSL  
9 place de La Mairie  
04 67 55 87 26

### Saint-Pons-de-Thomières

**France services Saint-Pons-de-Thomières**  
16 place du Foirail  
04 87 83 00 72

### Sérignan

**France services Sérignan**  
Centre administratif  
146 avenue de La Plage  
04 67 32 62 10

### Sète

**France services APIJE-Etang de Thau**  
3 place Delille Résidence Les Terrasses Su Port  
04 67 74 08 29

### Bus France services

**Bus France services du clermontais**  
08 05 29 98 98

**Bus France services MSA du Languedoc**  
06 37 09 39 82

**Bus France services MSA nord est**  
06 49 82 72 76

**Bus France services Sud-hérault**  
06 43 95 11 95

# LES LEVIERS D ACTIONS POSSIBLES : LE TRAVAIL PARTENARIAL ET EN RESEAU

*Comment se met en œuvre le travail partenarial / en réseau dans la mise en œuvre d'une politique d'action sociale au sein de votre commune?*

# TERRITOIRE, RÉSEAU ET PARTENARIAT

A la notion de territoire définit comme un espace cohérent délimité par les frontières tracées par la nature du projet, viennent se mailler les notions de réseau et de partenariat.

**Il s'agit, face à la complexité, de mobiliser des acteurs locaux sur des logiques de complémentarité.**

**C'est le maillage des acteurs locaux qui renvoie à la dimension de réseau et de partenariat.**

Les distinctions théoriques majeures entre ces deux notions portent sur les procédures de constructions et la nature des relations

1- **Le réseau** : il renvoie à une logique centrée sur les relations interpersonnelles.

2. **Le partenariat** : il renvoie à une logique institutionnelle et de contractualisation.

Le travail partenariat avec les services départementaux de la solidarité du département en qualité de chef de file de l'action sociale est indispensable.

*Travailler en réseau c'est pouvoir, facilement et rapidement mobiliser des ressources, des personnes, pour participer à la construction des réponses. Travailler avec le réseau c'est aussi repérer et mobiliser le propre réseau de la personne accompagnée, qu'il s'agisse de personnes proches d'elle (famille, amis...) ou d'acteurs qui, à un moment ou un autre, ont déjà pu l'accompagner.*

# L' ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX



## L'ABS CE N'EST PAS (SEULEMENT)..

- ✓ Une obligation réglementaire
- ✓ Des chiffres
- ✓ Des dizaines de pages de rapports



## L'ABS C'EST SURTOUT...

- ✓ L'opportunité de partager une vision du territoire avec une démarche animée
- ✓ L'occasion de bien poursuivre son mandat en partant d'une vision objectivée du territoire
- ✓ Une manière d'échanger avec les habitants !



L'ABS est une obligation qui incombe aux CCAS et CIAS depuis 1995 (*décret 95-262 du 6 mai 1995*). Dès les origines, une fonction essentielle lui a été allouée, puisque c'est à partir d'elle que l'action sociale communale doit être conçue.



Ce sont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) qui ont été chargés de sa réalisation, l'analyse devant porter sur l'ensemble de la population.



L'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) est un outil permanent d'animation de la question sociale du territoire. Il permet d'aider à la décision, d'alimenter la réflexion politique et le débat d'orientation budgétaire.

Il doit être réalisé au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux (*décret 2016-824 du 21 juin 2016*).

# LE DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE

## L'ABS consiste en un diagnostic sociodémographique du territoire

- ❑ L'ABS constitue un outil de compréhension des spécificités du territoire en matière démographique, sociale et économique, de ses enjeux présents et de ses évolutions

## L'étude et l'analyse des besoins sociaux ont généralement pour objectif :

- ❑ D'identifier les problèmes/attentes/besoins existants, émergents et susceptibles de survenir ; de faire remonter des préconisations/propositions ou d'aider à leur formulation.

Il s'agit donc non seulement d'évaluer un système actuel de réponses aux besoins mais aussi d'être en mesure de l'adapter, de prendre en compte les besoins non encore satisfaits et d'anticiper ceux susceptibles d'émerger.

Concrètement, l'étude et l'analyse des besoins impliquent la mise en place d'une démarche d'observation sociale, ce qui nécessite de procéder à une analyse statistique, à une analyse partagée avec l'ensemble des acteurs, voire à des études thématiques complémentaires.

# L' ENJEU DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L' ABS est une obligation pour le CCAS. Mais elle constitue surtout un **enjeu politique** et une occasion de rassembler et faire se rencontrer des partenaires très divers autour d'un même projet social territorial.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, l'ABS permet de mieux percevoir les enjeux du territoire et de se projeter dans l'avenir avec une plus grande maîtrise des problématiques à résoudre. Pour tout élu résolu à ne pas naviguer à vue, la démarche est essentielle.

L'analyse des besoins sociaux doit donc avoir une finalité opérationnelle : elle doit permettre la construction de nouveaux outils et l'évolution des dispositifs et pratiques dans un souci de mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion sociale

Des disparités sont naturellement observées dans les taux de bénéficiaires des prestations d'un territoire à l'autre, notamment en raison de leurs différences socio-économiques et démographiques.

*C'est par exemple le cas du taux de chômage, qui influe sur le nombre de bénéficiaires du RSA, ou encore de la part de seniors dans la population, qui pèse sur le poids des prestations d'autonomie et une politique de maintien au domicile à mettre en œuvre ou à anticiper.*

# ABS: UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION



Référentiel permanent entre besoins et réponses  
=> **connaissance**



Une **adéquation** entre les différents services en place, les demandes et les besoins de la population



Une **anticipation** des problèmes sociaux



Outil d'**interpellation** politique et d'expertise

# ABS: UN OUTIL POLITIQUE



Développe et entretient les **partenariats**



**Coordonne** l'ensemble de l'action sociale locale



Fonction d'observation au service de l'**évaluation** des politiques publiques (réajustement)



Base pour un débat **démocratique** et une démarche de co-construction

## **ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX ET LES ENJEUX LOCAUX**

***Quelles sont vos retours d'expérience dans la mise en œuvre de l' ABS ?***

***De quelle manière faites vous vivre votre ABS sur vos territoires ?***

# Se questionner ensemble sur les actions locales à mener sur le terrain.



# La lutte contre la précarité alimentaire

*Quelles sont les actions/ initiatives locales mises en œuvre pour lutter contre la précarité alimentaire sur vos territoires ?*

# La lutte contre la précarité alimentaire: entre aide alimentaire et action sociale

En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent ( [Insee](#) ).

L'aide alimentaire est la première des aides facultatives délivrées par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale qui accompagnent les personnes en situation de grande précarité

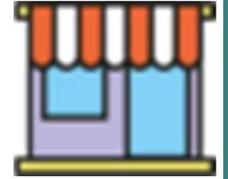


Les Banques Alimentaires travaillent main dans la main avec la plupart des CCAS et CIAS pour apporter un soutien quotidien aux plus démunis. Retour sur cette complémentarité naturelle entre aide alimentaire et action sociale. Le réseau des Banques alimentaires constitue un acteur indispensable à la stratégie nationale d'aide alimentaire en assurant la collecte de dons des particuliers, des stocks invendus, et en assurant la distribution aux associations et aux CCAS.

Dans un contexte de précarité qui touche de nombreux Héraultais, ce pivot est donc essentiel sur le département de l'Hérault : *en 2023 près de 50 000 bénéficiaires par l'intermédiaire de 69 associations et 72 communes.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques><sup>46</sup>

# L'épicerie solidaire : un lieu qui offre une aide alimentaire



En France, les différences de niveaux de vie s'écartent entre les plus aisés et les plus fragilisés.

**1 français sur 4 n'arrive pas à boucler ses fins de mois !** (*Baromètre exclusif CSA / Cofidis « Les Français et leur pouvoir d'achat » – 5e édition 2017*).

L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique, elle permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande.

La force des épiceries solidaires est de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité, qui permet l'accès à des produits frais et à des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques. **Ainsi, le modèle des épiceries solidaires répond à des problématiques de société et de santé publique.**

*Les clients bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie solidaire par un travailleur social, la durée d'accès est limitée et chaque client bénéficiaire est accompagné afin de travailler son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire. Les épiceries solidaires sont des lieux d'accueil et d'échange, elles organisent régulièrement des activités pour leurs clients bénéficiaires.*

*Le public des épiceries solidaires est essentiellement composé de bénéficiaires des minima sociaux, de « travailleurs pauvres », de familles monoparentales, de retraités, d'intérimaires, d'étudiants sans ressources...*

# L'épicerie sociale : entre aide alimentaire et action sociale



**ANDES** (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires)

1er réseau national, avec plus de 550 épiceries sociales et solidaires

**{an-dè-s}**

**Innovier pour l'insertion durable autour d'une alimentation de qualité pour tous.**



<https://andes-france.com/nos-actions/les-epiceries-solidaires/qu-est-ce-qu-une-epicerie-solidaire/>

# La gestion et l'attribution des logements sociaux

*De quelles manières participez-vous à la mise en œuvre d'une politique d'accès au logement social au sein de votre commune?*



# LA CRISE DU LOGEMENT

Aujourd'hui, près de 15 millions de personnes sont directement touchées par la crise du logement. Parmi elles, 4 millions le sont plus gravement, sans logement ou très mal logées : 2,1 millions vivent dans des logements privés de confort, 934 000 en surpeuplement accentué et près de 900 000 connaissent des formes graves d'exclusion, privées de domicile personnel, dormant à la rue ou dans des habitations de fortune. 1

La précarité peut être appréhendée comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux* » (Wresinski 1987).

Les situations de précarité économique et sociale sont diverses et souvent cumulatives : en partie liées à la dégradation du marché de l'emploi, elles peuvent aussi avoir pour origine ou être associées à d'autres facteurs qui, en se combinant, peuvent les faire évoluer vers des situations d'extrême pauvreté. 2

1- <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/etat-du-mal-logement/les-rapports-annuels>

2- janvier 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Contre-la-pauvrete-pour-une-transformationprofonde-de-l-action-sociale.htm>

# L' ACCES AU LOGEMENT SOCIAL

A ce jour de nombreuses personnes et familles sont en difficulté pour se loger ou pour se maintenir dans leur logement en raison d'une pénurie de logement, de la cherté des loyers ainsi que l'inflation du coût énergétique et des matériaux destinés aux travaux d'entretien et de réparation.

Et l'accès au logement social reste la seule solution pour équilibrer leur budget et se maintenir dans leur chez soi.

En France, le logement social résulte d'une longue histoire et combine plusieurs objectifs.

Il vise à soutenir l'offre et augmenter le nombre de logements proposés aux ménages, mais il constitue également un outil de redistribution et de mixité sociale au profit des ménages des catégories modestes et moyennes.

Les conditions d'accès aux logements sont donc très difficiles sur le département de l'Hérault et d'autant plus sur la ville de Montpellier où le marché de l'habitat est le plus tendu.

Compte tenu de la forte augmentation de ménages aux revenus modestes et des prix élevés des loyers du parc privé, on constate une très forte demande locative en direction du parc social.

La précarisation d'une partie de la population pose la question de l'accès et du maintien dans le logement, y compris dans les logements sociaux. Ainsi, l'insertion par le logement est un parcours difficile et elle peut être source de tensions.

# LA CONTINGENCE DU LOGEMENT SOCIAL

Le logement social est une initiative publique, l'Etat et les collectivités participent au financement des opérations de construction de logement sociaux sur leur territoire.

La contingence entre les différents réservataires est établie pour répondre aux différents financements apportés sur une opération.

Les différents financeurs sont :

- L'Etat,**
- Les collectivités : communes, EPCI, conseil départemental...**
- Les collecteurs associés (1%), Action Logement...**
- Les bailleurs sociaux (fonds propres)**

Ces différents acteurs participant au financement des logements sociaux ont donc un « droit de réservation » sur ces derniers : ce sont des réservataires. Ainsi, ils peuvent chacun positionner leurs propres candidats sur les logements qui leur sont réservés (fonctionnaires, publics prioritaires...).

Seule une part des logements est réservée au bailleur directement

Une répartition de ces publics prioritaires est organisée entre chaque réservataires de logement. Ces dispositifs et leur fonctionnement sont variables selon les territoires.

# LES DISPOSITIFS LOCAUX DE PRIORISATION

Comment s'appliquent dans le département de l'Hérault les procédures de priorisation d'accès au logement social pour les publics les plus fragilisés ?

Les **Accords Collectifs Départementaux**, accords triennaux entre l'Etat et les bailleurs sociaux, définissent, dans chaque département, les objectifs relatifs à l'attribution prioritaire de logements sociaux au bénéfice des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales, ainsi que les principes et modalités de mise en œuvre.

**Les réservataires de logements sociaux** ont pour mission de reloger des publics prioritaires, définis selon une liste de critères de priorité mentionnés à *l'article L. 441-1 du CCH*.

Cette priorisation est réalisée sur la base d'une saisine par un professionnel du secteur social. Les demandeurs ne peuvent donc, directement, demander leur labellisation.

Pour la **gestion du contingent préfectoral**, le service accès au logement de la DDETS 34 a adopté le logiciel SYPLO (Système Priorité Logement), déjà en œuvre dans la plupart des départements.

**DISPOSITIFS de PRIORISATION dans l'HÉRAULT des PUBLICS PRIORITAIRES du CCH**

**Priorité 3  
Publics MDES  
RFR < 60%PLUS**

- \* sortant d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) ;
- \* ménage en habitat précaire en capacité d'accéder à un logement autonome ;
- \* loyer inadapté/chutes de ressources ;
- \* victime de violence infra familiale ;
- \* sortie de prostitution ;
- \* victime de traite des êtres humains ou de proxénétisme ;
- \* victime d'agression physique

**Critères communs  
DALO/MDES**

- \* Habitat indigne (dangereux, insalubre ou impropre) ;
- \* Logement indécent et enfant mineur ou personne à charge handicapée ;
- \* Suroccupation et enfant mineur ou personne à charge handicapée ;
- \* Menacé d'expulsion sans relogement.

**Priorité 1  
Publics reconnus PU DALO**

- \* Dépourvu(e) de logement/Hébergé(e) chez un particulier ;
- \* Délai > 36 mois + critère d'urgence ;

**Critères communs DALO/AHI**

- \* Hébergé(e) de façon continue depuis plus de 6 mois dans une structure d'hébergement ou une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
- \* Logé(e) temporairement et depuis plus de 18 mois dans un logement de transition, ou un logement-foyer, en IML ou sous location sans bail glissant ;

**Priorité 2  
- Publics AHI  
- Publics ANRU**

- \* Personnes ou ménages en espace de transition après l'évacuation d'un squat ou d'un bidonville
- \* Personnes ou ménages réfugiés accompagnés.

**Priorité 4  
RFR < 60%PLUS**

- \* Logement inadapté à un handicap reconnu
  - \* Jeune en situation de précarité
  - \* Décohabitation/parents/couple/tiers avec problèmes importants
  - \* personne mal logée et reprenant une activité après chômage longue durée
  - \* personne avec loyer > 65 % des ressources
  - \* Gens du voyage en voie de sédentarisation
- Critères locaux de Priorité / L441-1 du CCH définis par la CIL

# DE MULTIPLES ENJEUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'ACCES AU LOGEMENT SOCIAL

- ❑ Connaissance du processus d'attribution d'un logement social au sein des CALEOL, des conditions à remplir pour accéder au logement social, du processus administratif de la demande de logement social et des dispositifs locaux de priorisation sur le département.
- ❑ Connaissance de la singularité des situations sociales pour répondre au mieux à la demande.
- ❑ Connaissance des résidences du parc social de son territoire afin de répondre au mieux à la demande et entre autres mieux appréhender les enjeux de « mixité sociale ».
- ❑ Un travail d'anticipation et de préparation en amont des commissions d'attribution de logements.
- ❑ Développement d'un travail partenarial et de collaboration avec les bailleurs sociaux avec une présence au sein des CALEOL.
- ❑ Travailler en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux du Département pour identifier les ménages qui pourraient être priorités sur le contingent MDES et autres contingents.
- ❑ Travailler en étroite collaboration avec les services de la DDTES dans le cadre de positionnement de demandeur de logement social sur le contingent préfectoral ( DALO...).



## Consultation documentaire

- Guide de l'élu municipal pour réussir son mandat, UNCASS, 2020.  
<https://reussirmonmandat.unccas.org/guide-de-lelu/>
- Principales lois et décrets définissant l'aide et l'action sociales en France depuis 1945 - édition 2020 –DREES  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>
- Rapport public annuel 2023, Les politiques sociales décentralisées  
<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-03/20230310-RPA-2023-politiques-sociales-decentralisees.pdf>
- Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) 2021/2025.  
<https://www.caf37-partenaires.fr/wp-content/uploads/2021/11/SDSF-2021-2025.pdf>
- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2022 – 2025  
<https://www.calameo.com/books/00175747636e2ffc969c0>
- Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées – PDALHPD 2017/2022 en attente du 7<sup>e</sup> PDALHPD 2024-2029 en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2024. <https://herault.fr/1559-plan-departemental-action-logement.htm>
- Etat de la pauvreté en France 2023 d'après les statistiques d'accueil 2022 du secours catholique-caritas france  
<https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/RS23.pdf>



## Consultation documentaire

- Site de l' ANDES  
<https://andes-france.com/>
- Site du CFMEL 34  
<https://elus.cfmel.fr/>
- Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 Hérault  
<https://mda.herault.fr/actualite/126428/1413-schema-autonomie-2023-2027.htm>
- Pacte national des solidarités 2023-2027  
<https://www.gouvernement.fr/communique/presentation-du-pacte-des-solidarites-aux-federations-et-associations-de-lutte-contre-la-pauvrete>
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté- octobre 2018  
[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_pauvrete\\_vfhd.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf)
- Fasc. 117-5 : Centre communal d'action sociale (CCAS) et Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)  
Fasc N° 2470 – Créer et gérer un centre communal d'action sociale  
*[Fascicules qui seront publiés sur le site du CFMEL34 dans les documents Bonus](#)*

# GUIDE DE L'ÉLU MUNICIPAL POUR RÉUSSIR SON MANDAT



# 2020

**INCLUS, « VALORISER MON TERRITOIRE GRÂCE AU SOCIAL »**

**unccas**

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

## SOMMAIRE



**L'ÉDITO**  
Le mandat de la transfiguration  
du social

P. 04

**L'ENJEU DES  
100 PREMIERS JOURS**  
Le rétroplanning de « prise en  
mains » de votre mandat

P. 06

P. 08

**FOCUS SUR  
LES COMMUNES RURALES**  
Le Maire est l'homme orchestre  
vers lequel toutes les demandes  
et décisions convergent

P. 24

### COMPRENDRE

- Rencontrer les agents
- Analyser les raisons de la victoire,  
donc de la défaite du sortant  
(le cas échéant)
- Étudier en détail le budget
- Mettre en place l'ABS
- Reprendre les grandes compétences municipales  
et voir ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré
- Lancer une série de rendez-vous « structurants »
- Les grands enjeux du territoire
- La structure du Conseil municipal

P. 26

P. 27

P. 28

P. 28

P. 29

P. 29

P. 30

P. 31

P. 32

### ORGANISER

- Recruter une équipe « cabinet »
- Rencontrer les directeurs de services
- Identifier les élus du Conseil municipal  
sur lesquels s'appuyer
- L'organisation personnelle
- Les « Dates incontournables de l'élu »
- Le « Pack adjoints »

P. 34

P. 35

P. 36

P. 37

P. 39

P. 40

P. 44

### AGIR

- Reprendre le programme
- Tirer les conclusions de l'ABS  
pour refixer des objectifs
- Fixer des objectifs aux adjoints
- Revoir les modes de fonctionnement
- Remettre en question les méthodes de travail

P. 46

P. 47

P. 47

P. 48

P. 49

P. 50

### INFLUENCER

- Comment obtenir plus pour mon territoire ?
- Prendre attache avec les autres élus et décideurs
- Participer à la vie de l'intercommunalité
- Prendre part aux associations d'élus
- Penser aux prochains scrutins

P. 52

P. 53

P. 54

P. 56

P. 57

P. 60

### COMMUNIQUER

- Maîtriser sa communication
- Ne pas oublier internet
- Organiser ses relations avec la presse locale
- Communiquer avec les administrés

P. 62

P. 63

P. 64

P. 66

P. 67

### VALORISER MON TERRITOIRE GRÂCE AU SOCIAL

- L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS),  
contexte réglementaire
- L'ABS, l'outil stratégique du territoire
- Porter l'expertise du CCAS au-delà du social
- L'UNCCAS mobilisée pour réussir votre ABS
- Points de repères sur les 4 étapes-clé  
du portrait sociodémographique
- Le design de service, vision d'avenir

P. 68

P. 71

P. 73

P. 74

P. 75

P. 77

P. 78

[https://reussirmonmandat.unccas.org/wp-content/uploads/2020/03/unccas\\_2020\\_web\\_simple.pdf](https://reussirmonmandat.unccas.org/wp-content/uploads/2020/03/unccas_2020_web_simple.pdf)

58



**Merci pour votre attention**